



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

PROJET DE DELIBERATION N° DEL2026-036 - ETABLISSEMENT PUBLIC SAINT ANTOINE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	33	35

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 01 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nassera HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés : 0

Procurations : Mme Annie MEYNARD donne pouvoir à M. Alain OUDARD ; M. William COURCINOX donne pouvoir à M. Romain DUFAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Alain OUDARD

L'établissement public Saint-Antoine est un établissement médico-social actif sur le territoire communal. Il regroupe 4 structures :

- l'institut médico-éducatif Saint-Antoine (accueil d'enfants et adolescents en situation de handicap) ;
- le foyer d'accueil médicalisé Saint-Antoine (accueil d'adultes traumatisés crâniens) ;
- le service d'accompagnement à la vie sociale (accompagnement à domicile d'adultes en situation de handicap sans actes médicaux) ;
- le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (accompagnement à domicile d'adultes en situation de handicap avec prise en charge médicale).

Il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune au conseil d'administration de l'établissement public Saint-Antoine.

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R. 315-6 et R. 315-11,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation du représentant d'administration de l'établissement public médico-social Saint-Antoine,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Article 1 : de désigner Mme Chantal ROUBAUD pour représenter la Commune au sein du conseil d'administration de l'établissement public Saint-Antoine

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 07 avril 2026

Monsieur Alain OUDARD
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 08 avril 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.